

## Sorties précoces de maternité Pour une coordination entre les professionnels de la santé périnatale!

Suite à la publication des recommandations du Centre fédéral d'expertise (KCE- Federaal Kenniscentrum) en matière de suivi prénatal, d'accouchement et de suivi périnatal, l'**Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)** entend apporter sa contribution à la réflexion afin de s'adapter au mieux aux besoins des familles et des professionnels de la santé.

Il va donc mener une recherche-action afin d'analyser les modalités de fonctionnement en réseaux dans le domaine périnatal et les formes de coordination nécessaires pour assurer à toutes les futures mères et mères une continuité adéquate de soins en Wallonie et à Bruxelles.

Les recommandations du KCE, élaborées à la demande du Gouvernement fédéral et de l'INAMI, s'inscrivent dans une tendance internationale qui voit les femmes quitter l'hôpital avec leur nouveau-né de plus en plus tôt après la naissance. Ce même KCE recommande que soit organisé en parallèle la collaboration entre les différents intervenants de la santé périnatale. Ceci est la condition indispensable pour que toutes les mères, y compris les plus défavorisées dont celles n'ayant pas de couverture INAMI, ne soient pas abandonnées par cette réforme.

L'**ONE** est conscient depuis plusieurs années des nouveaux enjeux de santé publique qui seront générés par cette évolution et sera particulièrement attentif dans les années à venir à renforcer le réseau déjà existant en collaborant d'avantage avec les maternités, les associations de sages-femmes et les autres intervenants locaux.

Son Conseil d'Administration rappelle aujourd'hui que le Contrat de gestion 2014-2018 de l'Office prévoit notamment à l'Art. 46 que :

"Tenant compte de l'augmentation des sorties « précoces » de maternité, et bien que l'Office n'ait pas pour mission de combler certains manques de suivi postnatal précoce engendrés notamment par les modes de financement des maternités, l'Office :

- évaluera les besoins spécifiques qu'il génère particulièrement pour les populations fragilisées;
- renforcera les contacts avec les services de sages-femmes qui assurent le suivi postnatal précoce dans le cadre de remboursement INAMI;
- développera des initiatives permettant de mieux informer les familles sur cette période spécifique".

L'Office a déjà diffusé sur les ondes de la RTBF et sur le web une première information relative à cette thématique : <http://www.airdefamilles.be/santea-domicile/>



**Caty GUILLAUME**  
Responsable  
Service Communication Externe  
GSM : 0486 50 51 53  
[caty.guillaume@one.be](mailto:caty.guillaume@one.be)